

Déneigement hivernal des parkings du centre ville des Rousses

LES ROUSSES
HAUT-JURA

Village et hameaux



Fonctionnement

- Les parkings et voies interdits au stationnement de minuit à 8H du matin.
- Les parkings ouverts au stationnement tout le temps.
- Les parkings partagés entre les 2 solutions.

En complément :

- Le parking de la Porte de France (1) est à privilégier pour le stationnement longue durée.
- Il existe au centre du village un parking souterrain (sous le parking Central) dont les places sont disponibles à la location :
 - à la saison ou à l'année : voir avec la mairie
au 03.84.60.01.52 /
contact@mairielesrousses.fr.
 - à la nuit : voir avec votre hébergeur.